

**Arrêté de nomination des membres de la commission d'admission des candidats à  
l'accès en première année de master de la mention DROIT NOTARIAL  
parcours « Droit notarial »  
pour l'année universitaire 2025-2026**

*(Master avec une première année spécifique à un parcours de la seconde année)*

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants ;  
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, portant élection de Monsieur Jeanick BRISWALTER en qualité de Président de l'Etablissement,

Vu la délibération n° 2024-103 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, fixant la capacité d'accueil et les modalités de sélection des candidatures pour l'accès à la première année de master,

**Le Président d'Université Côte d'Azur,  
Sur proposition du responsable de la formation précitée, arrête :**

**Article 1 : Rôle**

La présente commission a vocation à se prononcer sur l'admission des candidats en première année de master pour la mention et le parcours précités.

**Article 2 : Membres**

La commission est composée de :

M. Mathias LATINA en qualité de responsable du parcours de master.

et de :

Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN	M. Benjamin FERRARI
Mme Jennifer BARDY	Mme Emmanuelle LE CORRE-BROLY
Mme Julie CHARPENET	Mme Florence NICOUD
M. Philippe CHRESTIA	Mme Anne RAINAUD
Mme Christine COURTIN	Mme Marina TELLER
Mme Florence CROUZATIER-DURAND	Mme Sarah VANUXEM

en qualité de membres de l'équipe pédagogique en charge de la première année de master.

**Article 3 : Validité**

La présente commission est désignée pour l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Nice, le 03/03/2025

Le Président d'Université Côte d'Azur,



Par délégation,

La Directrice de l'EUR

Pr. Eva Mouial-Bassilana

